

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 570

Artikel: Paix du travail : grève des typos : un front élargi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cela se traduit par une hausse considérable de la quantité d'énergie perdue: de 160 000 TJ en 1960 à 465 000 TJ en 1979. Soit une multiplication par un facteur 2,9 alors que dans le même temps l'énergie utile n'augmentait que d'un facteur 2,2. On appelle ça le progrès technique.

3. Face aux changements intervenus entre 1978 et 1979, le constat suivant s'impose:

— La consommation d'énergie primaire augmente pendant cette période d'environ 17 000 TJ, soit 2,1%.

— La consommation d'énergie finale (disponible pour les consommateurs) a, elle, baissé d'environ 13 000 TJ, soit —1,9% (la diminution relative de la consommation d'énergie utile est également de 1,9%).

On a donc, de fait, économisé de l'énergie au niveau des consommateurs (alléluia!)... mais il a fallu néanmoins, pour parvenir à ce beau résultat, utiliser davantage d'énergie primaire.

Comment est-ce possible?

L'explication de ce phénomène — variation en sens contraire de la consommation d'énergie primaire et de la consommation d'énergie finale — tient en un seul mot: Gösgen. C'est la mise en service de cette centrale nucléaire, affligée d'un très mauvais rendement énergétique comme toutes ses pareilles, qui

a engagé ce processus de «compensation» des économies enregistrées par ailleurs.

Gösgen a produit en 1979 13 140 TJ d'électricité. Mais son rendement n'étant que d'environ 30%, elle a utilisé pour ce faire environ trois fois plus d'énergie primaire, pas loin de 40 000 TJ. Cette augmentation de la consommation d'énergie primaire n'a pas pu être compensée par les économies effectivement réalisées sur la consommation des produits pétroliers.

Une dernière note pour conclure. Il est rigolo de constater qu'en 1979 les exportations helvétiques d'électricité ont dépassé de 25 400 TJ nos importations. L'équivalent de toute la production d'électricité de Gösgen, additionnée à toute celle de Mühleberg (9400 TJ), plus encore une partie de celle de Beznau a donc été exportée. Mais la chaleur de rejet de ces centrales nous l'avons, pour l'essentiel, conservée chez nous... A Mühleberg, cette chaleur provoque une élévation (néfaste) de la température de l'Aar! A Gösgen, cette chaleur sert à créer des nuages supplémentaires qui permettent aux gens des environs d'être un peu mieux à l'abri des rayons du soleil (d'où, bien sûr, une perte d'énergie supplémentaire). A part ça, il paraît que de nouvelles centrales nucléaires sont indispensables. Fini de rire.

a consulté ces derniers jours une étude d'avocats de la place: on a lu plus haut les conclusions des hommes de loi interpellés.

Le petit monde helvétique n'est pas habitué à la grève. Il est du reste certain que le fonctionnement sans heurts graves de la machine sociale dans notre pays est à la base, pour une bonne part, de la prospérité. C'est encore plus vrai pour le secteur des arts graphiques qui a trouvé dans cet atout un argument compensant dans une certaine mesure le coût du franc suisse (on dit par exemple que les imprimeurs genevois n'ont jamais retrouvé, du côté des organisations internationales, des millions de commandes perdus dans les conflits de travail de ces dernières années).

LA «CONTAGION»

Aujourd'hui, le raisonnement économique et financier a pu céder le pas à l'intransigeance, du côté patronal. Serait-ce que les bénéfices de la «Paix du travail» auraient été surévalués? Dans une certaine mesure, probablement. Mais il faut voir aussi que les fronts se sont élargis. On souligne à l'envi que l'appui de l'Union syndicale suisse à la grève des typos a donné à celle-ci, irrémédiablement, un caractère politique plus marqué. Mais du côté patronal également, les imprimeurs, bon gré mal gré, se trouvent aujourd'hui aux premières lignes d'un front qui a ses exigences: déjà les entrepreneurs grognent que la «révolte» des typographes a gagné les travailleurs de la construction (refus du projet de renouvellement de la convention collective par la FOBB) et on peut imaginer que les milieux bancaires, sollicités ces dernières années de soutenir l'énorme effort d'investissement consenti dans les imprimeries, ne sont, dans ces circonstances, pas non plus restés muets. Nul doute que ces prochaines semaines, malgré l'accalmie du début de cette semaine, ces nouvelles données obscurcissent encore les tenants et aboutissants d'un affrontement demeuré largement incompris dans l'opinion publique.

PAIX DU TRAVAIL

Grève des typos: un front élargi

«(...) Je vous invite dès lors à... attirer l'attention des travailleurs sur le fait que .

— toute nouvelle grève décidée par votre syndicat à la suite d'un éventuel échec de pourparlers est légale, dans la mesure bien entendu où elle ne serait pas contraire à l'article 2 alinéa 2 du Code civil suisse (L'abus manifeste d'un droit n'est pas protégé par la loi. Réd.);

— que les travailleurs, individuellement, qui sui-

vraient l'ordre de grève, ne violent pas le contrat de travail mais s'exposent simplement à une suspension provisoire des prestations découlant du contrat de travail;

— que le respect de l'ordre de grève ne saurait en aucun cas justifier une péjoration de leurs conditions de travail actuelles.»

Face à certaines assertions patronales et notamment proposées par la SA de la «Tribune de Genève» — la participation à la grève est une violation du contrat individuel de travail, la participation à la grève viole la paix absolue du travail — la section genevoise du Syndicat du livre et du papier